

Octobre 2016

NOVEMBRE

05	LOTO ENTENTE FOOT	ENTENTE USL/USPN
11	COMMEMORATION	ARMISTICE 1918
18	BEAUJOLAIS NOUVEAU	VLL
19	REPAS DANSANT	APE-RPI
27	MOULES FRITES	Comité de jumelage

DECEMBRE

3	REPAS DANSANT	USL
16	SOIREE CINEMA	

Nous vous attendons nombreux à toutes ces manifestations qui font vivre notre commune et nous remercions tous les participants à ces différentes journées.

Cadre de vie

Nous demandons aux habitants de la commune de respecter la tranquillité d'autrui et rappelons que lorsque les bruits sont commis la nuit, c'est-à-dire entre 22h et 7h, on parle de tapage nocturne et ceci est une infraction sanctionnée par la loi.

..... Avis de la mairie pour le recensement .....

Les jeunes gens (filles et garçons) qui auront 16 ans en 2016 doivent se faire recenser à la mairie afin d'être convoqués à la journée défense et citoyenneté. Cette démarche est à effectuer à compter des 16 ans révolus, se présenter au secrétariat de mairie, muni du livret de famille des parents.

Le recensement de la population de notre commune aura lieu du 19 janvier 2017 au 18 février 2017. L'agent recenseur se rendra à votre domicile pendant cette période.

Pour pouvoir voter aux prochaines élections :

Présidentielles 23 avril et 7 mai 2017.

Législatives 11 et 18 juin 2017.

Faites vous inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre 2016.

..... Rubrique « Vite dit » .....

Le panneau de la nouvelle rue menant aux logements sociaux récemment construits a été posé, cette voie s'appellera « Impasse de la Chanat ».

Permanences Mairie : Samedi matin de 10 h à 12 h sur Rendez-vous  
J'aime ma commune, je la fais vivre

IPNS

..... LIMONS riche de sa rivière ALLIER .....

- **1 er épisode : Autrefois « La Batellerie »**

Le village, situé sur une terrasse à l'abri des caprices de l'Allier, a vécu pendant des siècles au rythme de la navigation sur la rivière qui, au moins autant que la terre, lui a fourni maints emplois. Ne naviguait-on pas sur l'Allier depuis l'époque gauloise ? Et cela durera jusque dans la seconde moitié du XIXe siècle.

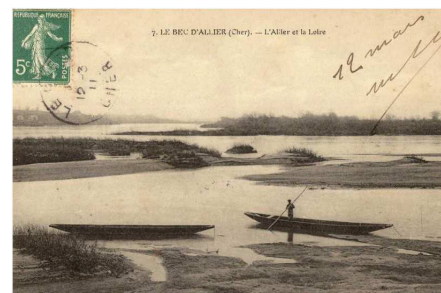
A la fin du XIVe siècle, existait à Limons un des douze péages établis sur l'Allier. En 1474 le village abrite un représentant de la célèbre Communauté des marchands de Loire : Jacques de Laye, et en 1494, Limons est une des trente-cinq villes ou ports sur la Loire et ses affluents qui envoient leurs députés à l'Assemblée de ces marchands : c'est même le point le plus en amont. Si la place relative du village décroît ensuite, on ne peut pas ignorer le rôle que joueront les marins dans la paroisse d'abord, dans la commune ensuite, sans pour autant apporter renommée ni richesse à ce pays « à froment, à seigle, et vignes, sans foires ni marchés, ni bois, ni forêts ».

Les « riches du village » sont les voituriers par eau et les marchands.

Au début du XVIIIe siècle (1716) Limons est un village de gens modestes qui vont pour les 3/4 d'entre eux chercher un complément de ressources dans la batellerie, non sans périls, vers Orléans, Nantes ou Paris, depuis le quai du Port-de- Ris situé sur la paroisse.

Sous l'ancien Régime, la principale activité de la commune de Limons est la batellerie. Avant le XIXe siècle, le trafic du bois, du charbon et du vin était florissant et faisait vivre une cinquantaine de ménages. Déclin total de l'activité des marins de Limons après l'établissement des octrois de Paris et la prise de monopole de Brassac et de Jumeaux pour le transport du bois et du charbon.

Afin d'enrichir nos prochains « Echos Limonois » sur le sujet Allier nous sommes à la recherche de documents, photos, cartes postales et toutes autres informations sur les activités liées à la rivière, la Batellerie, la construction de bateaux, du pont, la pêche professionnelle, la restauration et cela du moyen âge à nos jours.



## Réunions du Conseil Municipal des 27 juin, 25 juillet et 5 septembre 2016.

Les comptes rendus étant affichés sur le tableau devant la mairie, vous trouverez ci-dessous seulement les points essentiels.

**Schéma départemental de coopération intercommunale** : périmètre du nouvel établissement public communal issu de la fusion des communautés de communes « Nord Limagne », « Coteaux de Randan » et « Limagne Bords d'Allier » :

Le Conseil municipal se prononce, à l'unanimité, contre le projet et maintient sa position prise en réunion du Conseil municipal du 16 novembre 2015, à savoir, la nécessité de réfléchir à un regroupement plus large du projet Limagne par l'intégration des communautés de communes Limagne d'Ennezat, Entre Dore et Allier et Entre Allier et Bois Noirs pour des raisons géographiques, économiques et financières et, de surcroît, l'échelle élargie de cet EPCI correspond aux 3 nouveaux cantons : canton d'Aigueperse (Nord Limagne et Limagne d'Ennezat), de Lezoux (Entre Dore et Allier) et de Maringues (Coteaux de Randan, Entre Allier et Bois Noirs et Limagne Bords d'Allier).

**Restitution par la Com Com Limagne Bords d'Allier de la compétence optionnelle garderie et tarif :**

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Limagne Bords d'Allier, dans sa séance du 25 mai 2016, a décidé de restituer aux communes la compétence « Organisation et gestion des accueils de loisirs sans hébergement périscolaires » : lundi, mardi, jeudi et vendredi avant et après la classe et le mercredi matin avant la classe et, par conséquent, de modifier la rédaction des statuts pour prendre en compte ce changement.

Le Conseil municipal prend acte de cette décision et décide la mise en place d'une garderie périscolaire à compter de la rentrée scolaire 2016. Il adopte le règlement intérieur et fixe les tarifs en fonction du quotient familial :

Quotient familial	Tarif
- 500	1.65 €
+ 501 à 900	1.75 €
+ 901 à 1 200	2.00 €
+ 1 201	2.20 €

Une régie de recettes pour percevoir les droits d'entrée émis sous forme de tickets sera créée.

**Logements d'Auvergne Habitat** : les 4 logements sont attribués. La remise des clés aura lieu début juillet.

**Garantie des emprunts Auvergne Habitat** : garantie accordée par la commune, à hauteur de 50%, pour le remboursement d'un prêt, d'un montant de 456 829€, souscrit par Auvergne Habitat auprès de la caisse des dépôts et consignations.

**RASED** : la participation aux frais de fonctionnement du RASED est de 73€ (1€ par élève) au lieu de 148€.

**Location logement 3 rue du Bois** : le logement est attribué à Montroy Mickaël à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016. Le loyer est de 466,35€

**Emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe contractuel à l'école** : création d'un emploi d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe lié à un accroissement temporaire d'activité du 01/09/2016 au 31/08/2017, pour entretenir les locaux et du matériel, assister le personnel enseignant.

**Travaux d'éclairage du stade** : réception a été faite le 21/07/2016.

### Décision du Maire pour information :

Par arrêté du Maire en date du 22/08/2016, il est institué une régie de recettes pour la garderie périscolaire (recettes encaissées au moyen de tickets ; montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 500€ ; versement de l'encaisse au minimum une fois par mois, le régisseur titulaire percevra une indemnité annuelle de responsabilité de 110€.

**Redevance d'occupation du domaine public pour camion Pizza** : La redevance est fixée à 5€ par semaine et sera réglée à la commune, soit 260 € pour 2016. Le montant pourra être révisé en fin d'année civile. La consommation électrique sera facturée en fin d'année.

**Assainissement : rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement année 2015 :**

**Prix** : 1,20 € par m3. **Emprunt** : le montant de la dette en capital est de 368 256,04€ et le montant de l'annuité : 29 102,53€ au 01/01/2015. **Travaux réalisés en 2015** : 3669,88€. Ce sont les honoraires du bureau d'études SOCAMA

**Modalités de réalisation des heures supplémentaires et complémentaires :**

**Agents à temps complet** : ils peuvent effectuer des heures supplémentaires sans toutefois dépasser 25 heures par mois.

**Agents à temps non complet** : ils peuvent effectuer des heures complémentaires, pour besoin de service, sans dépasser 35 heures par mois.

**Ecole** : les 2 écoles du RPI terminent les cours à la même heure, cela pose problème aux familles qui ont un enfant dans chaque école. Les enfants concernés seront pris en charge par le personnel des TAP de 15h 45 à 16h au plus tard.

**Ambroisie** : l'ambroisie n'a pas été arrachée sur les bords d'Allier comme prévu par les services de la Direction Départementale des Territoires.

**Vols** : Plusieurs vols ont été commis sur la commune, les gendarmes effectuent régulièrement des rondes.

## - CA S'EST PASSÉ EN JUILLET ....



Commémoration 14 Juillet



Tournoi Pierre Saint André

## - CA S'EST PASSÉ EN AOUT .... Ironman de Vichy



## - CA S'EST PASSÉ EN SEPTEMBRE ....



Fête Patronale



Nettoyons la Nature



Tournoi Popol

## - CA S'EST PASSÉ EN OCTOBRE ....



Concours de Belote Comité de jumelage